

App. K: error - rises at. 2.1. / F2 + F3 Gen. Regs. Start Proc. / Med. Card for Circuits only / Off-Road Noise Measure

fédération internationale de l'automobile

N° 157
4 - 1981



bulletin mensuel de la fédération internationale du sport automobile

REGLEMENT GENERAL POUR LES EPREUVES DE F2 et F3 Page 1 à 6

INFORMATIONS TECHNIQUES Page 13

INFORMATION SECURITE Page 14

INFORMATION OFF-ROAD Page 15

INFORMATIONS RALLYES Page 16 et 17

INFORMATIONS VOITURES ANCIENNES Page 18

MODIFICATIONS CALENDRIER 1981 Fin du Bulletin

KARTING Fin du Bulletin

REGLEMENT GÉNÉRAL POUR LES ÉPREUVES DE FORMULE 2 ET DE FORMULE 3 APPLICABLE AU 1er JANVIER 1981

Le Règlement Général ci-dessous est d'application stricte pour toutes les épreuves de Formule 2 et de Formule 3 qui sont qualificatives d'un Championnat, d'un Trophée ou d'une Coupe de la FIA. Seule la FISA est habilitée pour accorder, pour des raisons impératives, des dérogations à ce Règlement Général. Dans un but de standardisation, il est hautement recommandé que les Règlements Particuliers des autres épreuves de Formule 2 et de Formule 3 soient également conformes aux Règlement Général ci-dessous.

Article 1 : Caractéristiques des Épreuves

- a) Les épreuves de Formule 2 et de Formule 3, qualificatives d'un Championnat, Trophée ou Coupe de la FIA, se disputent en principe en UNE seule course.
- b) Si toutefois le nombre de concurrents régulièrement inscrits à une épreuve de *Formule 3* dépasse de plus de 20 % celui des voitures admises au départ sur le circuit où l'épreuve est organisée, l'organisateur pourra le cas échéant prévoir que l'épreuve sera disputée en DEUX séries qualificatives et une finale. Dans ce cas, les deux séries auront en principe lieu d'affilée. Si les deux séries ont lieu le même jour que la finale, un intervalle d'au moins TROIS HEURES sera prévu entre l'arrivée de la seconde série et le départ de la finale ; dans ce cas, les voitures ayant participé à la première série seront mises en parc fermé jusqu'à l'arrivée de la seconde série.
- c) Les épreuves de Formule 2 seront disputées sur une distance de 200 km minimum et 225 km maximum.
- d) Les épreuves de Formule 3 seront disputées sur une distance de 90 km minimum et 100 km maximum ; les séries qualificatives éventuelles seront courues sur une distance de 40 à 50 km.

Article 2 : Essais

- a) Les épreuves de Formule 2 et de Formule 3 seront obligatoirement précédées de DEUX séances d'essais officiels chronométrés. La durée de chaque séance sera :
 - De 45 minutes à 60 minutes pour les épreuves de F2.
 - De 45 minutes pour les épreuves de F3.

Les séances seront obligatoirement séparées par un intervalle d'au moins 3 heures (un intervalle de 4 heures est recommandé). Au cas où le mécanisme de l'épreuve prévoit deux séries qualificatives, le nombre de séances d'essais sera doublé et les séances elles-mêmes pourront être réduites à 30 minutes pour la première et à 45 minutes pour la seconde, sauf dérogation à accorder par la FISA, les essais chronométrés auront lieu la veille de la course.

- b) Si, pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, la première séance d'essais chronométrés ne peut avoir lieu (conditions atmosphériques trop mauvaises ou toute autre raison), la seconde séance sera interrompue après 25 minutes afin de permettre, le cas échéant aux concurrents d'une voiture arrêtée sur le circuit, de la ramener aux stands et de la qualifier lors de la seconde demi-séance de 15 minutes.
- c) Il appartient au Directeur de Course d'arrêter si nécessaire les essais, en vue d'accélérer et de faciliter le déblaiement de la piste ; dans la mesure du possible, le temps consacré à ces opérations sera récupéré, totalement ou partiellement, sauf si des impératifs de respect de l'horaire ne le permettent pas.
- d) Tout pilote doit couvrir au moins TROIS tours chronométrés et doit réaliser un temps qui le qualifie pour participer à l'épreuve.

- e) Le jour de l'épreuve sera prévue une séance d'essais non chronométrés facultatifs d'une durée de 30 minutes, qui doit se terminer au moins TROIS heures avant l'heure annoncée pour la course. Cette règle n'est cependant pas applicable si le jour de la course deux séries qualificatives sont organisées.
- f) Au cas où, pendant les essais chronométrés et au cours de la séance d'essais libres dont il est question ci-dessus, il a fait sec, et que la piste devient humide peu après, ou vice-versa, une piste ayant été humide devenant sèche, une séance d'essais non chronométrés de 15 minutes, débutant au moins 45 minutes avant l'heure annoncée pour la course, sera mise sur pied.
- g) Un pilote peut, au cours des essais, conduire plusieurs voitures, à condition que les voitures soient toutes de la même marque, du même type, qu'elles aient été jugées conformes par les Commissaires Techniques, qu'elles portent le numéro de compétition attribué au pilote qui les conduit et qu'elles aient été inscrites par le même concurrent.

Article 3 : Qualification

- a) Le calcul des minima de qualification sera basé sur 110 % de la moyenne des trois meilleurs temps réalisés au cours des essais chronométrés.
- b) Les Commissaires Sportifs sont toutefois habilités à admettre au départ un maximum de trois voitures n'ayant pas réalisé les temps de qualification dont il est question ci-dessus, pour des raisons indépendantes de la volonté des concurrents et des pilotes, à condition cependant que ces voitures n'en éliminent pas d'autres, déjà qualifiées, qu'elles soient jugées capables de réaliser les minima de qualification et que les pilotes répondent aux conditions de sécurité (connaissance du circuit, etc.). Les voitures ainsi retenues partiront des dernières places de la grille de départ.
- c) Au cas où, en Formule 3, deux séries qualificatives sont organisées, la qualification pour la finale et la composition de la grille de départ se feront comme suit : jusqu'à concurrence du nombre de voitures admises au départ, les deux séries seront placées sur la grille en deux files, la "pole position" étant attribuée au pilote qui a gagné sa série dans le meilleur temps, la série à laquelle il appartient se plaçant derrière lui suivant l'ordre d'arrivée et l'autre file étant occupée par l'autre série.
- d) Si le nombre de voitures ayant réussi les minima de qualification est supérieur au nombre de voitures admises au départ, trois réserves seront désignées, dans l'ordre des temps obtenus aux essais (ou lors des séries qualificatives).
Si, 15 minutes avant l'heure annoncée pour la course, une ou plusieurs voitures qualifiées pour prendre le départ n'ont pas quitté la zone des stands, le nombre correspondant de voitures de réserve sera autorisé à participer ; ces voitures partiront de la dernière ligne de la grille.

Article 4 : Grille de départ

- a) La grille de départ sera du type F1 (1-1-1) : elle sera constituée de deux files de voitures, l'une décalée par rapport à l'autre de 6 m minimum, les voitures de chaque file étant distantes l'une de l'autre de 12 m minimum ; le tracé de la grille sera conforme à celui qui figure sur la Licence de Parcours du circuit.
- b) La "pole position" sera octroyée au pilote ayant réussi le meilleur temps aux essais (ou ayant gagné sa série qualificative dans le meilleur temps) ; si deux ou plusieurs pilotes ont réalisé le meilleur temps, priorité sera donnée à celui qui l'a obtenu le premier.
- c) Après la publication de la grille de départ, la place de tout pilote se trouvant dans l'impossibilité de prendre le départ sera laissée vacante, les autres pilotes gardant leur position d'origine sur la grille.

Article 5 : Le départ

- a) Le départ sera un départ *arrêté* et sera donné au moyen de signaux lumineux.

b) Les activités précédant immédiatement le départ se dérouleront comme suit :

- 1) 20 minutes avant l'heure annoncée pour la course, les voitures quitteront l'aire des stands et effectueront un tour de circuit ; le tour accompli, les pilotes immobiliseront leur voiture sur la grille, à la place qui leur sera désignée et arrêteront leur moteur ;
- 2) 15 minutes avant l'heure annoncée pour la course, la sortie de la piste des stands sera fermée ; toute voiture se trouvant encore dans la zone des stands ne pourra prendre le départ qu'après le passage de l'ensemble du plateau devant la sortie des stands lors de leur premier tour de course ; la fermeture de la sortie de l'aire des stands sera signalée par un signal sonore donné deux minutes auparavant ;
- 3) 10 minutes avant l'heure annoncée pour la course, l'accès à la grille de départ sera fermé ; toute voiture qui n'aura pas à ce moment occupé sur la grille la place qui lui est destinée, partira de l'arrière de la grille, ou le cas échéant, de la sortie de la zone des stands ;
- 4) L'approche de l'heure annoncée pour la course sera portée à la connaissance des pilotes au moyen des panneaux suivants, accompagnés d'un signal sonore :
 - (a) panneau 5 minutes : compte à rebours commence
 - (b) panneau 3 minutes : toutes les personnes, hormis les pilotes, les officiels et les membres des équipes actionnant la source d'énergie extérieure, évacueront la piste ;
 - (c) panneau 1 minute : les moteurs seront mis en marche à l'aide du démarreur équipant la voiture et, le cas échéant, à l'aide d'une source d'énergie extérieure ; évacuation complète de la grille ;
 - (d) panneau 30 secondes : après la présentation de ce panneau, un drapeau vert sera présenté à l'avant de la grille, afin d'indiquer que les voitures doivent avancer et entamer un tour complet du circuit, en gardant leurs positions respectives dans la formation, le pilote étant parti en "pole position" réglant l'allure de l'ensemble ; il est interdit de dépasser une autre voiture pendant ce tour ; tout pilote se trouvant sur la grille et ne parvenant pas à démarrer, l'indiquera en levant le bras ; sa voiture sera poussée jusqu'aux stands dès que les autres voitures auront entamé leur tour de formation ; il ne pourra rejoindre la course qu'en suivant la procédure décrite sous b) 2) (15 minutes) ci-dessus ;
 - (e) revenue à la grille de départ, chaque voiture s'arrêtera à sa place, moteur en marche ; un officiel, tenant un panneau numéroté, se trouvera à hauteur de chaque place paire (2e, 4e, 6e) de la grille et le baissera dès que les DEUX voitures occupant l'une la place impaire (1e, 3e) l'autre la place paire se seront immobilisées ; à l'arrière de la voiture se tiendra un officiel, muni d'un drapeau vert, qu'il lèvera dès que les voitures de la dernière rangée seront à l'arrêt.
 - (f) lorsque le starter pourra voir, d'après l'enlèvement des panneaux et l'apparition du drapeau vert, que toutes les voitures se sont immobilisées, il allumera le feu ROUGE ; à n'importe quel instant, mais à 6 secondes au minimum et 10 secondes au maximum après l'apparition du feu rouge, le départ de la course sera donné par la substitution d'un feu VERT au feu rouge.
- c) Tout faux départ, constaté par un juge désigné, sera pénalisé d'UNE minute, à ajouter au temps réalisé à l'arrivée.
- d) Toute voiture qui ne parviendra pas à s'élancer, sera poussée jusqu'à son stand ou à un autre endroit prédéterminé dès que les autres voitures auront pris le départ, et pourra rejoindre l'épreuve quand les réparations nécessaires auront été effectuées.

Article 6 : Procédure à suivre en cas de pluie

- a) Voir Art. 2, g) pour la séance d'essais spéciale en cas de changement des conditions atmosphériques avant le départ.
- b) Si les conditions atmosphériques au moment du départ sont incertaines mais que plus de 50 % des voitures prennent le départ sur des pneus "pluie", la course sera déclarée une course par temps humide et un panneau "Course par Temps Humide. Wet Race" sera présenté sur la ligne de départ pendant les 5 premiers tours. La course ne sera dans ce cas pas interrompue en cas de pluie "normale" (voir d) ci-dessous).
- c) Si soudain il commence à pleuvoir pendant que les voitures effectuent leur tour en formation qui précède immédiatement le départ, un panneau "DÉPART RETARDÉ. START DELAYED" sera présenté sur la ligne de départ et la procédure de départ recommencée au point "10 minutes", à savoir la fin d'accès à la grille. Si cependant la quantité d'eau sur la piste est telle que l'on ne peut l'utiliser en sécurité, même avec des pneus pluie, le Directeur de la Course peut retarder le départ jusqu'au moment où les conditions se seront améliorées.
- d) Si la course a débuté sur piste sèche et qu'une pluie se met à tomber dans des proportions normales, ayant comme conséquence que le temps au tour de la voiture de tête augmente de 20 % et que des projections d'eau provenant des roues arrière des voitures deviennent apparentes, il appartiendra au Directeur de Course, qui prendra l'avis des Commissaires Sportifs, de décider s'il y a lieu ou non d'arrêter la course.
- e) Si le volume d'eau est tel que la piste est inondée par endroits au point que la compétition y devient impossible à n'importe quelle vitesse et sur n'importe quels pneus, le Directeur de Course arrêtera immédiatement l'épreuve, même si plus de 50 % des voitures sont équipées de pneus pluie. La procédure préalable à un nouveau départ sera entamée à partir des 20 minutes, et ce dès que les conditions atmosphériques le permettront.

Article 7 : Arrêt d'une Course et Nouveau Départ

- a) S'il est nécessaire d'arrêter la course à cause d'un incident ou des conditions atmosphériques (Voir Art. 6, d) et e) ci-dessus), un drapeau rouge sera présenté à la ligne d'arrivée, ainsi qu'un drapeau noir à chaque poste de commissaires de piste. La décision d'arrêter la course appartient au Directeur de Course. Aussitôt que ces drapeaux sont présentés, toutes les voitures cesseront de disputer l'épreuve, ralentiront et rentreront aux stands à allure réduite, étant entendu que :
 - la piste est susceptible d'être complètement obstruée
 - des véhicules de secours peuvent rendre difficile toute circulation,
 - le classement est celui établi à la fin du tour précédent.
- b) En cas d'arrêt de la course, le Directeur de Course se conformera aux règles suivantes pour donner un nouveau départ éventuel :
 - 1) Si le drapeau rouge est montré à la voiture de tête avant que celle-ci n'ait franchi la ligne d'arrivée à la fin de son deuxième tour de course,
 - la course sera considérée comme nulle et non avenue ; tous les pilotes ayant pris le départ seront admis à un nouveau départ, soit à bord de la même voiture, soit à bord d'une autre, à condition que celle-ci soit de même marque, inscrite par le même concurrent, qu'elle porte le numéro de compétition de la voiture remplacée et qu'elle ait été examinée et jugée conforme et apte par les contrôleurs techniques,
 - si le nombre de partants est inférieur au total autorisé il pourra être fait appel, en vue de compléter le plateau, à des pilotes de réserve (voir Art. 3, d) ci-dessus),

ANNEXE AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- la course sera recourue sur la distance prévue et à partir de la même grille que lors du départ.
- 2) Si plus de 2 tours complets, mais moins de 75 % de la distance prévue ont été couverts par la voiture de tête,
- l'épreuve sera considérée comme étant disputée en deux manches et le classement sera établi en additionnant les temps obtenus dans ces deux manches ; le classement de la première manche (partie de la course déjà disputée) sera celui établi à la fin du tour précédant l'arrêt de la course ; ce classement doit être communiqué aux concurrents avant le départ de la deuxième partie.
 - la distance à parcourir dans la seconde manche sera obtenue en déduisant de la distance totale de la course le nombre de tours couverts par le premier classé de la première partie.
 - les positions des voitures sur la grille de départ seront en fonction de l'ordre d'arrivée de la 1ère partie comme établie par les chronométrateurs.
 - ne pourront participer à cette deuxième partie, que les voitures qui ont pris le premier départ, à condition qu'elles n'aient pas abandonné, qu'elles aient pu rejoindre leurs stands par leurs propres moyens et suivant un itinéraire autorisé et qu'elles aient été jugées aptes à repartir par les contrôleurs techniques ; aucune voiture de réserve ni aucun "mulet" ne seront admis à ce départ.
- 3) Si au moins 75 % de la distance prévue ont été couverts, la course sera considérée comme étant terminée et il n'y aura pas de nouveau départ ; le classement sera égal à l'ordre des passages à la fin du tour précédant l'arrêt de la course.
- c) Au cas où un nouveau départ est donné, celui-ci aura lieu au moins trente minutes après l'arrêt de la course interrompue, et la procédure sera reprise aux 20 minutes.

Article 8 : L'arrivée

- a) L'arrivée sera contrôlée par rapport à une ligne clairement indiquée sur la piste.
- b) Le signal de fin de course sera donné dès que la première voiture aura parcouru la distance prévue.
- c) Si le signal de fin de course est donné, par inadvertance ou pour toute autre raison, avant que la voiture de tête n'ait accompli le nombre de tours prévu, la course sera néanmoins considérée comme étant terminée au moment où le signal est donné. Si le signal de fin de course est, par inadvertance ou pour toute autre raison, retardé, le classement définitif sera établi en fonction des positions occupées à la fin de la distance prévue pour la course.
- d) Après que le signal de fin de course leur aura été donné, toutes les voitures effectueront un tour de décélération avant de gagner le "parc fermé", où, sauf décision contraire prise par les Commissaires Sportifs, elles resteront jusqu'à la fin du délai de réclamation.

ANNEXE AU REGLEMENT GÉNÉRAL

POUR LES ÉPREUVES DE FORMULES 2 ET 3

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS PRÉCÉDANT LE DÉPART

Heure H = "heure annoncée pour la course", en d'autres mots, heure de départ des voitures en formation, pour effectuer UN tour de piste, à la fin duquel est donné le départ proprement dit.

H - 16 hrs : heure ultime de la fin de la dernière séance d'essais officiels.

H - 3 hrs 30 mn : heure ultime de début de la séance d'essais non chronométrés (PAS d'application si l'épreuve de F3 est courue en deux séries qualificatives et une finale).

H - 3 hrs : heure ultime de la fin de la séance d'essais non chronométrés.

H - 45 mn (éventuellement) : début de la séance d'essais, prévue au cas où l'état de la piste est différent de celui qui régnait au cours des différents essais.

H - 30 mn (éventuellement) : fin de la séance d'essais.

H - 20 mn : les voitures quittent la zone des stands, y compris une ou plusieurs voitures de réserve s'il y a des places vacantes.

H - 15 mn : fermeture de la sortie de la zone des stands.

H - 10 mn : fermeture de l'accès à la grille de départ.

H - 5 mn.

H - 3 mn

: procédure précédant immédiatement l' "heure annoncée

H - 1 mn

pour la course".

H - 30 sec

H + x mn : départ effectif de la course.

GENERAL REGULATIONS FOR FORMULA 2 AND FORMULA 3 EVENTS

Note : All Formula 2 and Formula 3 events, qualifying for an FIA Championship, Trophy or Cup, shall comply with the present General Regulations.

If for any justified reason, a waiver to the present rules is needed, the organisers should apply for it to the FISA, which is the only authority entitled to grant it. With a view to achieving a general standardisation, it is strongly recommended that the Supplementary Regulations of all other F2 and F3 events also comply with the present Prescriptions.

Article 1 : Characteristics of the Events

- a) Formula 2 and Formula 3 events, qualifying for an FIA Championship, Trophy or Cup, shall in principle be run in ONE race.
- b) If however, in a Formula 3 event, the number of regularly entered competing cars is by more than 20 % higher than the number of cars that are authorised on the circuit, then the organisers may run the event in TWO qualifying heats and a final. The qualifying heats shall in principle follow one another. If the two heats are run on the same day as the final, an interval of at least THREE hours shall be scheduled between the finish of the second heat and the start of the final ; moreover, cars having participated in the first qualifying heat shall remain in "parc fermé" until the finish of the second heat.
- c) Formula 2 races shall be run over a distance of minimum 200 and maximum 225 km.
- d) Formula 3 events shall be run over a distance of minimum 90 and maximum 100 km ; the qualifying heats (if any) shall be 40 to 50 km long.

Article 2 : Practice

- a) All Formula 2 and Formula 3 events shall be preceded by two official timed practice sessions. Each session shall have a duration of :
 - 45 to 60 minutes for F2 events.
 - 45 minutes for F3 events.

The two sessions shall be separated by a minimum interval of THREE hours (an interval of FOUR hours is recommended). If two qualifying heats and a final are planned, the number of official practice sessions shall be doubled and each session may be brought down to 30 minutes for the first and 45 minutes for the second. Unless a waiver is granted by the FISA, all official practice shall take place on the day before race-day.

- b) If, for any reason beyond the will of the promoters, it is impossible to organise the first practice session (e.g. due to weather conditions or for any other reason), the second session shall be interrupted after 25 minutes, in order to allow entrants to take back to the pits cars that have been left on the track and to give them the possibility to qualify those cars during the second half session.
- c) The Clerk of the Course is entitled to stop practice as may be necessary to speeding up clearing the track ; the time spent on these operations shall, unless the schedule does not allow it, be entirely or partly recovered at the end of the practice.
- d) The last official practice session shall end at least 16 hours before the advertised time of the race or of the qualifying series.
- e) All drivers shall cover at least 3 officially timed laps and set a lapping time that qualifies them for the race (see also Art. 3 below).

- f) On race day, an untimed practice session of 30 minutes, that shall end at least three hours prior to the advertised time of the race, shall be scheduled. This rule does however not apply when on race day two qualifying heats are run.
- g) Should the entire practice periods, including the untimed practice on race day morning, have been on a dry track and the latter become wet later (or vice-versa, a wet track becoming dry), a 15 minute untimed practice shall be set up 45 minutes before the advertised time of the race.
- h) During the practices, drivers will be free to drive several cars, provided that all cars are of the same make and type, that they have been examined and approved by the Scrutineers, that they display the competition number allocated to the driver, and that they are entered by the same competitor.

Article 3 : Qualification

- a) Minimum qualification times shall be calculated on the basis of 110 % of the average of the best three practice times.
- b) The Stewards of the Meeting are entitled to authorise a maximum of three cars that, for reasons beyond the will of entrants and drivers, did not qualify for the race, to participate, provided however that they do not eliminate cars that have already qualified, that they are deemed able to achieve the qualification minima, and that the drivers meet the safety requirements (knowledge of the course etc.) ; these cars shall start from the back of the grid.
- c) If a Formula 3 event comprises two heats and a final, qualifications and positions on the starting grid for the final will be established as follows : up to the number of cars allowed on the circuit, the cars shall be positioned on the starting grid in TWO files, the pole position being attributed to the driver having won his heat in the best time, all other cars belonging to his heat being lined up behind him and the other file being occupied by the cars of the other heat.
- d) If the number of cars having attained the qualification minima exceeds the number of cars authorised to race on the circuit, three reserves shall be designated, numbered in accordance with the achieved times (or the times they have set in the qualifying heats).
If, 15 minutes before the advertised time of the race, one or more cars that have qualified for the race, have not left the pit area, the equivalent number of reserve cars shall be authorised to participate ; they shall start from the back of the grid.

Article 4 : Starting Grid

- a) The starting grid shall be of the Formula 1 type (1,1,1) : it shall be set up of TWO files of cars in staggered formation, the first car on the second file being at least 6 m behind the first one on the other file with a minimum of 12 m between the cars of each file. The lay-out of the grid shall be as shown on the Course Licence of the circuit.
- b) The pole position shall be attributed to the driver having set the fastest practice time (or having won his heat in the fastest time). Should two or more cars have set identical times, the car having set the best time first shall have precedence.
- c) After publication of the starting grid, the places on the grid of any non-starters shall be left empty, the other drivers keeping their published positions.

Article 5 : Start

- a) The start of the race shall be a standing start, given by means of light signals.
- b) The procedure preceding the start of the race shall be as follows :
 - 1 - 20 minutes before the advertised time of the race, cars shall leave the pit-area and cover ONE lap ; at the end of the lap, drivers shall stop on the grid, occupy their correct starting positions and switch off their engines.

- 2 - 15 minutes before the advertised time of the race, the pit exit shall be closed ; any car left in the pit-area will only be allowed to start the race after the entire field has passed the pit exit on their first racing lap ; a sound-signal shall warn drivers two minutes before the closing of the pit-exit.
- 3 - 10 minutes before the advertised time of the race, access to the grid shall close ; any car failing to take its place at that time shall start from the back of the grid or from the pit exit ;
- 4 - The approach of the advertised time of the race shall be announced by the display of the following boards, each accompanied by a sound-signal :
 - a) 5 minute board : start of count-down.
 - b) 3 minute board : everybody, except drivers, officials and team members, operating auxiliary starting devices, shall clear the grid.
 - c) 1 minute board : engines to be started by means of the self-starter of the car, with the possible aid of an external power source ; complete clearing of the grid.
 - d) 30 second board : after this board has been displayed, a green flag shall be shown at the front of the starting grid, to indicate that cars must start to move off for a complete lap of the circuit, remaining in starting grid order, with the pole position car setting the pace ; there shall be no overtaking during this lap ; any driver unable to start, shall raise his hand and his car shall be pushed to the pits as soon as the other cars have left on their formation lap ; the driver will be authorised to join the race as indicated under b) 2 above ;
 - e) At the end of the formation lap, drivers shall stop on their respective correct grid positions, engines running ; officials, holding numbered boards, shall stand level with each even position of the grid (2nd, 4th, 6th) and shall lower the boards as soon as the two cars occupying one, the preceding odd position (1st, 3rd, 5th), the other the even position, have come to a standstill.
 - f) When the starter can see, by all boards having been lowered, that all cars are stationary, he shall switch on the RED light ; at any time after this, but not less than SIX and not more TEN seconds, the start signal shall be given by a GREEN light replacing the red one.
- c) Any false start, duly recorded by an appointed official, shall be penalised by the addition of one minute to the time taken by the driver to complete the race.
- d) Any car failing to start shall as soon as all other cars have left the grid, be pushed to the pits or to another pre-specified place, and will be authorised to join the race as soon as the car is repaired.

Article 6 : Rain Rules

- a) See Art. 2 g on the special practice session to be organised in the case of a change in weather conditions before the start.
- b) Should the weather conditions at the advertised time of the race be indeterminate, but at least 50 % of the cars be on other tyres than slicks, the race shall be declared a "wet" race and a board "wet race. Course par temps humide" be displayed during the first five laps at the start and finish line. The race shall in this case not be interrupted in the case of "normal" rainfall (see d. below).
- c) In the event of rain starting to fall during the formation lap, a board "Start delayed. Départ retardé" shall be displayed at the start and finish and the starting procedure resumed at the 10 minutes point (i.e. the closing of the grid). Should the volume of water on the track be such that it cannot be negotiated safely, even on wet tyres, the Clerk of the Course may delay the start until such time as the conditions improve.
- d) Should the race have started in dry conditions, and rain begin to fall in normal volume, resulting in an increase in the leader's lap time of at least 20 % and in a spray plume from the cars' rear wheels becoming visible, it shall be up to the Clerk of the Course, having taken the advice of the Stewards of the Meeting, to decide to stop the race or not.
- e) Should the rainfall be such that the track is flooded at places to the extent that racing at any speed on any tyres becomes impossible, the Clerk of the Course shall immediately stop the race, even if more than 50 % of the cars are on raintyres. The procedure prior to a new start shall be resumed at the 20 minute point as soon as weather conditions allow.

Article 7 : Stopping a Race and Re-starting

- a) Should it be necessary to stop the race due to an incident or to weather conditions (see Art. 6 d and e above), a red flag shall be displayed at the start and finish line as well as a black flag at each marshal's posts. The decision to stop a race lies with the Clerk of the Course. As soon as these flag signals are shown, all drivers shall immediately stop racing, it being understood that :
- the track is likely to be blocked
 - rescue vehicles may be on the track
 - the classification will be as established at the end of the preceding lap.
- b) In the case of a race being stopped, the following rules are applicable :

- 1 - If the red flag is shown to the leading car before it has completed its second lap,
- the original start shall be deemed null and void
 - all drivers having taken part in that start will be eligible for the new start, either in their original car or in another car of the same make (alternate text : . . . and type), entered by the same competitor and subject to the car having been examined and approved by the Scrutineers and displaying the same competition numbers as the replaced one.

Should the number of starters be below the authorised total, reserve cars shall be allowed to complete the field (see page 3, Art. 3 d).

The re-started race shall be for the full distance and the grid be the same as for the first start.

- 2 - If more than two laps, but less than 75 % of the race distance have been completed by the leading car,
- the race shall be deemed in two parts and the final results shall be obtained by adding up the times achieved in both parts (heats) ; the classification of the first part shall be the one established at the end of the lap, preceding the starting of the race ; all competitors shall be informed of that classification before the start of the second part.
 - The distance of the second part shall be obtained by deducting the number of laps completed by the leading car in the first part from the full race distance.
 - The position of the cars on the starting grid shall be in the order of the arrivals of the first part, as supplied by the time keepers.
 - Only those cars having participated in the first part shall be eligible for the second part, provided that they have not been officially retired at the time the race was stopped, that they were able to return to the pits under their own power and by an authorised route and that they were examined by the Scrutineers and approved fit to race.

No spare cars nor reserve cars are eligible for the new start.

- 3 - If at least 75 % of the full distance have been completed by the leading car, the race shall be deemed a full race and there shall be no re-start ; the classification shall be the order at the end of the lap preceding the stopping of the race.
- c) In all cases when a re-start is given, this shall be at least 30 minutes after the stopping of the race and the procedure shall be resumed at the 20 minute point.

Article 8 : Finish

- a) The finish shall be controlled over a line, clearly marked on the track.
- b) The end of the race signal shall be given as soon as the first car has covered the full race distance.

- c) Should the end of race signal inadvertently or otherwise be displayed before the leading car completes the number of scheduled laps, the race shall nevertheless be deemed to end the moment the signal is given. Should the end of race signal be inadvertently or for any other reason delayed, the final classification shall be established according to the positions obtained at the distance provided for the race.
- d) After receiving the signal for the end of the race, all cars shall complete a slowing down lap, before joining the "parc fermé", where, unless the Stewards of the Meeting decide to the contrary, they shall remain until the period during which a protest may be lodged has elapsed.

SUMMARY LIST OF THE OPERATIONS PRECEDING THE START

H - 18 hours	ultimate hour for the end of the last officially timed practice period.
H - 3 hours 30 min.	ultimate time for the race-day morning untimed practice to begin (NOT applicable if the (F3) event comprises two qualifying heats and a final).
H - 3 hours	ultimate hour for the end of the untimed practice or for the finish of the second qualifying heat (F3).
H - 45 min. (if applicable)	beginning of 15 min. practice in the case of a change in weather conditions.
H - 30 min. (if applicable)	end of track surface test period.
H - 20 min.	cars start leaving pit area, including one or more reserve cars if places are left vacant.
H - 14 min.	pit exit closed.
H - 10 min.	access to starting grid closes.
H - 5 min.	
H - 3 min.	procedure immediately preceding the advertised time of the race.
H - 30 sec.	
H + x min. sec.	actual start of the race.

APPENDIX TO THE GENERAL REGULATIONS

FOR FORMULA 2 AND FORMULA 3 EVENTS

SUMMARY LIST OF THE OPERATIONS PRECEDING THE START

H hour: "advertised time of the race", i.e. start of the cars on their formation lap, preceding the actual start.

H - 16 hours : ultimate hour for the end of the last officially timed practice period.

H - 3 hours 30 min. : ultimate time for the race-day morning untimed practice to begin (NOT applicable if the (F3) event comprises two qualifying heats and a final).

H - 3 hours : ultimate hour for the end of the untimed practice or for the finish of the second qualifying heat (F3).

H - 45 min. (if applicable) : beginning of 15 min. practice in the case of a change in weather conditions.

H - 30 min. (if applicable) : end of track surface test period.

H - 20 min. cars start leaving pit area, including one or more reserve cars if places are left vacant.

H - 14 min. pit exit closed.

H - 10 min. access to starting grid closes.

H - 5 min.

H - 3 min. : procedure immediately preceding the advertised time of the race.

H - 30 sec.

H + x min. sec. : actual start of the race.

ANNEXE
SAFETY INFORMATION

APPENDIX 'L' : INTERNATIONAL MEDICAL CARD

There is an omission in the first paragraph of this chapter in the 1981 Yearbook (Chapter II, page 279 green). It should read :

- The following regulations came into force on January 1st 1973 and the presentation of the international medical certificate is obligatory for all drivers participating in full or simple international events **taking place exclusively on circuits.**

INFORMATION SÉCURITÉ

ANNEXE 'L' : FICHE MÉDICALE INTERNATIONALE

Il y a une omission dans le premier paragraphe de ce chapitre, dans l'Annuaire de 1981 (Chapitre II, page 279 verte). Il faut lire :

- Le règlement donné ci-dessous est entré en vigueur le 1er janvier 1973. La présentation de la fiche médicale internationale est obligatoire pour tous les pilotes voulant participer aux épreuves internationales, libres ou simples, **qui se déroulent uniquement sur circuits.**

INFORMATION OFF-ROAD

BRUIT

Pour les voitures participant aux épreuves internationales de rallycross ou d'autocross, sera imposée une limite de 115 dB mesurée avec un sonomètre réglé sur 'A' et "LENT", posé à un angle de 45° par rapport à la sortie du tuyau d'échappement et à une distance de 50 cm de celui-ci avec le moteur tournant au 3/4 du régime maximum autorisé. (Au cas où le terrain serait en béton ou d'un matériau résonnant similaire, un tapis devra être placé sur la zone concernée)

Cette méthode sera obligatoire à partir du 1/1/82 et vivement recommandée dans tous les pays en 1981 à moins que les lois nationales n'imposent une limite inférieure, prenant en considération les différences pour les méthodes de mesure.

OFF-ROAD INFORMATION

NOISE

For cars competing in international rallycross or autocross, a limit of 115 dB measured with a noise pressure meter regulated at 'A' and "SLOW", placed at an angle of 45° to and 50 cm distance from the exhaust outlet, with the car's engine turning at 3/4 of its normally permitted maximum revolutions per minute. (Should the ground be of concrete or a similar resonant substance, a carpet should be placed under the relevant area).

This will be obligatory from 1/1/82 and is strongly recommended in 1981 in all countries unless national laws prescribe a lower limit, taking into account the differences in measuring methods.

INFORMATIONS RALLYES

RALLY INFORMATION

CHAMPIONNAT DU MONDE ET CHAMPIONNAT D'EUROPE 1982

A partir du 1er janvier 1982, le Championnat du Monde des Rallyes et le Championnat d'Europe des Rallyes seront réservés aux voitures répondant aux normes de la Nouvelle Annexe J (Groupes A, B et N). Les voitures des Groupes 2 et 4 de l'Annexe J actuellement en vigueur seront admises dans ces Championnats (ainsi que dans tous les autres Rallyes internationaux), jusqu'au 31 décembre 1982.

1982 WORLD CHAMPIONSHIP - 1982 EUROPEAN CHAMPIONSHIP

From 1st January 1982, the World and European Rally Championship will be reserved for cars complying with the new Appendix J (Groups A, B and N).

Up to 31st December 1982, cars from Groups 2 and 4 of the present Appendix J will be allowed to participate in these Championships as well as in all international rallies.

Championnat du Monde des Rallyes pour Marques 1981
World Rally Championship for Makes

Classement après le Rallye du Portugal / Classification after Portugal Rally

1 – Talbot	34 pts
2 – Fiat	26 pts
Opel	26 pts
4 – Renault	18 pts
5 – Ford	16 pts
6 – Toyota	15 pts
7 – Audi	13 pts
Datsun	13 pts
9 – Lancia	10 pts
10 – Porsche	4 pts

Championnat du Monde des Rallyes pour Pilotes / World Championship for Drivers

Classement après le Rallye du Portugal / Classification after Portugal Rally

1 – Markku Alen	24 pts
2 – Henri Toivonen	23 pts
3 – Guy Frequelin	21 pts
4 – Hannu Mikkola	20 pts
Jean Ragnotti	20 pts
Anders Kullang	20 pts
7 – Bjorn Waldegaard	15 pts
Ari Vatanen	15 pts
9 – Pentti Airikkala	12 pts
Jochi Kleint	12 pts

INFORMATION VOITURES ANCIENNES

Erratum : une erreur s'est glissée dans le texte de l'art. 2.1 de l'annexe K, dans l'Annuaire du Sport Automobile 1981, neuvième ligne, page 258, on devrait lire :

« ..dire les moteurs, les boîtes de vitesses, les suspensions, et les roues doivent se conformer... »

HISTORICAL CARS INFORMATION

Erratum : in Appendix K in the 1981 Yearbook of Automobile Sport, the word « wheels » in Art. 2.1 (4th line, page 259) has not been translated in the French version.

From 1st January 1982, the World and European Rally Championship will be reserved for drivers who are new Appendix J (Groups A, B and R).

Up to 31st December 1982, the World and European Rally Championship will be reserved for drivers who are new Appendix J (Groups A, B and R).

Classement après le Rallye du Portugal / Classification after Portugal Rally

1 -	Markku Alen	24 pts
2 -	Hannu Toivonen	23 pts
3 -	Guy Freuchen	21 pts
4 -	Hannu Mikkola	20 pts
	Jean Ragnotti	20 pts
	Anders Kullang	20 pts
7 -	Bjorn Waldegard	18 pts
	Ari Vatanen	18 pts
8 -	Pentti Aikkala	13 pts
	Jochi Kleint	13 pts

RALLYES

Date	Pays	Cat.	Nom de l'épreuve	Observations
31 janvier	S		Berslagsrundan	Annulé/cancelled
21 mars	S		Umenatten	Nouvelle inscription/New entry
11/12 avril	F		Rallye Biarritz Pays Basque	Annulé/cancelled
24 avril	F		Mobil Economie Run – TS1, GTS3 –	Nouvelle date/New date : 27 juin Nouvelle appellation/New name Mobil Economie Test
24 mai	S		Saffle Rally	Nouvelle inscription/New entry Saffle MC C/O Lars By Feldt BROTORP 7430 661 00 SAFFLE
6/17 mai	YU		Rallye Saturnus TS1, T2, GT53, GT4	Nouvelle inscription/ New entry Avto-moto drustvo « Slovenija-avto » Celovska 150, 61000 Ljubljana Tel. (061) 556-372
19/23 août	IS		B.I.K.R. rally TS1 - T2 - GTJ3 - GT4	Nouvelle inscription/New entry Automobile Sports Club of Reykjavik (B.I.K.R.), Hafnarstraeti 18, 101, Reykjavik ICELAND. Tel. 12504.
1er/15 novembre	DZ		Rally d'Algérie	Nouvelle inscription/New entry A.S.A.I. 5, rue Nicolas Chuquet 75017 PARIS Tel : 763 98 82
8/14 novembre	IND		Hymalian Rally	Nouvelle inscription/New entry Hymalayan Rally Association - India - télex : 112295
1/22 novembre	F		Critérium des Cévennes	date exacte : 14/15 novembre correct date :
6 décembre	F		Rallye du Var	date exacte : 28/29 novembre correct date :

COURSES DE COTE/HILL CLIMB – OFF ROAD

10 mai	S		Rallycross Karlskoga	Annulé/cancelled
13/14 juin	F		Rallycross Marville	Nouvelle date/New date : 19/20 septembre
14 juin	D		Course de côte Wallberg (championnat d'Europe de la Montagne European Hill Climb Championship)	Annulé/cancelled
9 août	I		Course de Côte Etna	Nouvelle date/new date : 30 août
13 août	D		Autocross Gilching	Nouvelle date/new date : 5 juillet
20 septembre	F		2 CV Cross du Creusot	Nouvelle date/New date : 30/31 mai
20 septembre	F		Course de Côte de Sewen	Annulé/cancelled
27 septembre	F		Course de côte de Gorcy Cosnes	devient Epreuve nationale becomes National Event
2/4 novembre	E		Autocross Montseny	date exacte : 31 octobre/1er novembre correct date :

CIRCUITS

5 avril	D	I+	Hockenheim - Jim Clark Trophae	Adjonction : T2, GT4, SP5, F/SV, R5 Turbo, VW.
3 mai	RSM	I+	Grand Prix de San Marino - Imola -	Adjonction : ALF
9/10 mai	MAL	I	Penang Grand Prix F/P	Nouvelle date/New date : 16/18 mai
8 août	ZA	I	Speedocruise Zoo - Kyalami - - TS1 -	Nouvelle inscription/New entry Sport Car Club of S.A. P.O. Box 3085 JOHANNESBURG 2000 Tél : JOHANNESBURG 377 104
13 septembre	I	I+	Grand Prix d'Italie - Monza -	Adjonction ALF

HISTORIQUE

12 avril	I		Monza	Adjonction : GT et GTS
16 août	D		AVD - Rennen Fuer Historische Renn und sportwagen - Nürburgring	Organisateur : Automobil Club von Duetschland Lyoner Str. 16 6000 FRANKFURT/ M71 Tel : 0611 / 6 60 61 52

KARTING

12 avril	F	Reichstett	Nouvelle inscription/New entry ASK Haguenau 75, rue du Général Leclerc 67670 MOMMENHEIM
12 avril	F	Challenge J. Cl. Alazard	Nouvelle inscription/New entry A.K.K. - ACO Mr. Y. Laveant 30, rue de la Crochardière 72000 LE MANS
23/24 mai	B	Interpays - Ensival class A - C1 - C2	Nouvelle inscription/New entry Limburg Karting C/O Mr. P. Croonen Asterstraat, 4 3660 OPGLABBEEK
7 juin	F	500 km du Mans	Nouvelle inscription/New entry A.K.K. - ACO
7 juin	F	Strasbourg	Nouvelle inscription/New entry ASK Haguenau
8 juin	F	Crolles	Nouvelle inscription/New entry A.S.K. Grenoble Mr. J.M. Rebesco 18, rue Elsa Triolet 38400 ST. MARTIN D'HERES
5 juillet	F	Haguenau	Nouvelle inscription/New entry ASK Haguenau
1/2 août	F	Grand Prix de Menton	Nouvelle inscription/New entry ASK Menton G. Dattas 38, rue Saint-Michel 06500 MENTON
22/23 août	B	Championnat Benelux - Geel - class A - B - C1 - C2 -	Nouvelle inscription/New entry Limbrug
4 octobre	F	6 heures Internationales du Mans	Nouvelle inscription/New entry A.K.K. - A.C.O.